

# SPQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

## Le CA se couche devant le MELS

//MICHÈLE NEVERT

En contrepartie des sommes chargées de régler la dérive immobilière, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport avait annoncé, le 9 octobre dernier, que l'UQAM devait mettre sur pied un plan stratégique et recouvrer l'équilibre financier pour 2013-2014. Rien d'autre ne semblait imposé par un gouvernement qui allait annoncer, par ailleurs, quelques jours plus tard, qu'il déclençait des élections. En dehors de l'aspect habituel des cadeaux en période électorale, certains ont pu s'étonner et même douter de cette soudaine « largesse » de la part d'une ministre qui n'avait pas hésité, dix-huit mois plus tôt, à couper la parole, pour la faire taire, à celle qui tentait d'énoncer qu'à moins de vouloir la disparition de l'UQAM le gouvernement se devait de retirer l'Îlot Voyageur de son périmètre financier.

D'un autre côté, on pouvait se dire, il est vrai, pour expliquer ce changement d'attitude, que le Vérificateur général avait déposé un rapport ciblant la propre responsabilité du gouvernement dans le dossier. Parallèlement, qui plus est, nombre de voix s'étaient élevées pour dénoncer l'injustice qu'il y avait à faire payer la communauté : syndicats de l'UQAM et amis (FQPPU, FP-CSN, CSN, FTQ), députés (péquistes et adéquistes) et gens de notre établissement et de la société par le biais d'une pétition de plus de 11 000 signatures. Du coup, il était permis d'imaginer que les différentes pressions exercées d'une part et, de l'autre, la présence à l'UQAM d'une direction renouvelée, et détentrice d'une crédibilité reconnue du fait de son expérience passée, conduisaient le gouvernement à consentir au règlement du problème ponctuel de l'UQAM.

Dans la tourmente, il s'arrangeait d'ailleurs pour chercher à sauver la face, le « sacrifice », entre autres, de la direction intérimaire précédente payant le prix de l'odieux de la prétendue mauvaise gestion. ► p.2

270  
janvier 2009

### SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – LE CA SE COUCHE DEVANT LE MELS michèle nevert -1
- SUR L'UTILITÉ DES EXPERTS EXTERNES mario houde, louis martin et guy villeneuve -4
- UN PROJET PILOTE POUR L'ÉVALUATION EN LIGNE jean bélanger -5
- ÉTATS FINANCIERS DE L'UQAM 2007-2008 – VISA LE NOIR, TUA LE BLANC... lucie lamontagne -6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
moyens de pression  
JEUDI 12 FÉVRIER 2009



## Le CA se couche devant le MELS //

Une telle croyance, aussi apaisante soit-elle, ne pouvait qu'être le fruit d'un désir profond et légitime de tourner la page et de s'en tenir dorénavant à la seule lourdeur de nos tâches habituelles. Mais la ministre mentait, et mentait par omission. Quelque temps après son annonce, en effet, Michelle Courchesne allait exiger du Conseil d'administration de l'UQAM la signature d'une entente avant d'autoriser le versement de l'argent déjà promis.

Une entente odieuse, une entente inacceptable, une entente honteuse que le CA, moins les voix des professeurs, allait néanmoins signer!

Pourtant, les arguments pour la repousser ne manquaient pas : ingérence de firmes externes (*en matière de retour à l'équilibre budgétaire et quant aux modifications à apporter aux conventions collectives et au mode de négociation lui-même*) et désaveu implicite, par conséquent, des tâches déjà effectuées et des compétences internes pour les superviser et les accomplir (*confirmation indépendante au conseil d'administration, par le consultant externe [...] des certifications du vice-rectorat aux affaires administratives et financières*).

Impossible donc de lire cette entente et de la considérer autrement que comme le protocole d'une tutelle de l'UQAM par le gouvernement (*soumettre à la ministre [...] un plan [...] que celle-ci soumettra à l'approbation du gouvernement, [le] mettre en œuvre [...] une fois jugé recevable par le gouvernement, etc.*)!

Partant, on se heurte à l'inévitable question de comprendre pourquoi et comment le CA a bien pu signer (à une majorité consternante de 9 contre 2) un tel document. La composition actuelle du conseil fournit une première réponse : parmi les représentants de la communauté, trois membres ne sont toujours pas nommés par le gouvernement (une professeure, Danielle Pilette, et deux étudiantes).

Le MELS aurait-il respecté le fonctionnement actuel de notre établissement, en d'autres termes, aurait-il déjà officialisé leur statut comme il a le devoir de le faire, que le nombre de voix « contre » serait passé sans contredit de 2 à 5. Un tel résultat avait l'avantage d'être moins déshonorant, même si, pour autant, il n'accordait pas la majorité nécessaire pour refuser l'entente provocante.

À cet égard, on ne commentera pas, ici, la prodigieuse coïncidence qui a conduit cette fois-ci, et pour une des rares fois, tous les membres externes à participer *in presentia* ou par téléphone à cette réunion extraordinaire du CA. En revanche, on ne taira pas l'image plus qu'inquiétante d'un Conseil d'administration composé à l'avenir de 2/3 d'« externes » tel que l'énonce le projet de loi 107 sur la gouvernance; il est aisé d'imaginer, en effet, le type de décisions semblables à celle-ci qu'un tel conseil pourrait adopter à l'envi...

Demeure que, s'il faut se résigner à ce que les « socioéconomiques » ne défendent d'autres perspectives que celles des gens d'affaires,

# BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM  
BUREAU A-R050  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014  
COURRIEL : [spuq@uqam.ca](mailto:spuq@uqam.ca)

SITE INTERNET :  
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//  
Jean Bélanger  
Mario Houde  
Lucie Lamontagne  
Louis Martin  
Michèle Nevert  
Guy Villeneuve



**6 semaines pour régler!** **15 février 2009**

**SPUQ**  
Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal

**CSN**



force est de constater que la direction de l'UQAM, elle-même, a signé et voté en faveur d'une entente qui la maintient pieds et poings liés! Comme il est difficile de penser qu'elle ne se fait pas confiance à elle-même, il faut donc conclure qu'elle voit dans cette signature une stratégie gagnante, à l'externe comme à l'interne.

Certes, et vis-à-vis de l'externe, l'argument est celui de l'argent à venir, du fait du chantage perpétuel du MELS qui fait de la signature de l'entente la condition nécessaire et suffisante (!) du versement des subventions.

Cet argument toutefois ne pèse pas si lourd lorsqu'on considère que, mis à part la somme de 65 M\$ à venir tout juste avec la crèche, le reste des montants risque fort de prendre son temps (*une fois que la restructuration du projet [de l'Îlot Voyageur] aura été complétée à la satisfaction du gouvernement*) ou d'être livré au compte-gouttes (*selon des modalités et un échéancier [...] qui auront pour effet de tenir l'Université indemne des conséquences financières associées au montant de 180 M\$*).

Dans ces conditions (et même sans elles!), on ne comprend pas que la direction ait accepté ainsi de se coucher devant l'ignoble supercherie du MELS au lieu de – chantage pour chantage – mettre en balance son poste en se servant, dans ce but, de l'appui accordé depuis des mois par la communauté. La solution qui consiste à se mettre à genoux n'a jamais rien donné à l'UQAM; le libellé de cette entente en témoigne une fois de plus tandis qu'il nie de manière éhontée tous les départs à la retraite non remplacés, les abolitions de postes et de groupes-cours.

Faut-il que le gouvernement nous imagine véritablement coupables pour vouloir nous ligoter de la sorte (à croire que l'enquête criminelle en cours est déjà terminée et qu'elle a rendu son verdict!), à moins qu'il s'agisse plutôt de mépris à notre endroit et à l'endroit de notre institution pour vouloir la traiter de la sorte?

Mais faut-il aussi que la direction de l'UQAM soit craintive et qu'elle sous-estime la résistance de la communauté pour courber l'échine d'une telle façon. En acceptant de nous livrer, peut-être qu'elle

a vu, comme le Conseil d'administration d'ailleurs, l'opportunité de réaliser encore des économies sur la masse salariale. Car, sous le camouflet que recouvre également la décision du MELS de ne pas reconnaître la validité de l'étalement effectué à l'interne pour en imposer un autre *conduit par une firme externe spécialisée*, se cache aussi un possible report des négociations des conventions collectives...

Quoi qu'il en soit, nous ne permettrons pas, pour notre part, que la négociation de nos conditions de travail soit dictée de l'extérieur et nous ne laisserons pas des experts externes devenir les gestionnaires de notre établissement. Surtout, nous n'accepterons pas que l'on retarde une fois encore le règlement de notre convention collective.

Depuis l'annonce du versement prochain des sommes attendues, l'administration de l'UQAM possède à présent toutes les données financières pour conclure avec le SPUQ une entente qui va permettre de relancer l'UQAM : « 15 février 2009 », c'est la date visée pour finaliser le règlement de nos conditions de travail. □

## PLAN D'ACTION EN VUE D'ACCÉLÉRER LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES PROFESSEURES, PROFESSEURS

Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du 4 décembre 2008

- ATTENDU** que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007;
- ATTENDU** que l'administration de l'UQAM n'a présenté aucune réponse complète concernant le projet syndical, lequel a été déposé en mai 2007;
- ATTENDU** que la dernière rencontre du comité de négociation de la convention collective des professeures, professeurs s'est tenue le 25 septembre 2008;

### IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- 8 décembre 2008 : lancement de la campagne « 15 février 2009, 10 semaines pour régler »;
- 15 janvier 2009 : réunion du Conseil syndical ou, le cas échéant, de l'Assemblée générale pour faire le point sur la situation et adopter, si nécessaire, d'autres moyens de pression;
- 29 janvier 2009 : réunion du Conseil syndical ou, le cas échéant, de l'Assemblée générale pour faire le point sur la situation et adopter, si nécessaire, d'autres moyens de pression;
- 12 février 2009 : réunion de l'Assemblée générale.



# Sur l'utilité des experts externes

// MARIO HOUDE, Département des sciences biologiques, LOUIS MARTIN, Département d'histoire de l'art, GUY VILLENEUVE, Département des sciences comptables.

Membres du Comité de négociation de la convention collective du SPUQ

Le 5 décembre 2008, la direction de l'UQAM annonçait que, dans le but d'encaisser l'aide financière promise de 465 M\$, le Conseil d'administration de l'Université avait accepté le protocole soumis par le gouvernement du Québec. Les termes de cette entente précisent que la direction de l'Université s'engage à recourir à une firme spécialisée externe pour effectuer une « étude d'étalonnage des conventions collectives en vigueur à l'Université, par rapport à celles d'autres établissements » et « pour conseiller le Conseil d'administration quant aux modifications à apporter aux conventions collectives et au mode de négociation lui-même ».

Il est tentant de penser qu'en acceptant une telle ingérence le Conseil d'administration cède à la pression du MELS et reconnaît par le fait même son incompetence à administrer l'Université. Après tout, 80 % des charges d'exploitation de l'UQAM sont liés à la masse salariale. Il semble donc raisonnable de s'attendre à ce que les membres du Conseil d'administration soient en mesure, entre autres choses, de se charger de la supervision des négociations des conditions de travail avec les employés. L'entente est d'autant plus humiliante qu'elle discrédite le recteur Claude Corbo, en confirmant son incapacité à négocier les conventions collectives, lui qui en a pourtant signé plusieurs lors de la précédente décennie de crise financière pendant laquelle il a dirigé l'Université. De plus, ce besoin de s'immiscer dans la négociation des conventions collectives de l'Université laisse entendre que le mode de gestion collégiale unique à l'UQAM serait à l'origine du fiasco financier, alors que toutes les données l'imputent à l'incompétence des gestionnaires de l'Université.

On ne pouvait trouver un prétexte plus faible pour engager une firme externe. En effet, il est inouï de laisser croire que l'étalonnage des conventions collectives n'a pas déjà été effectué par la partie patronale au cours des 18 mois qui ont suivi le dépôt par le SPUQ de son projet de convention collective. Non seulement ces données sont disponibles et publiques, elles ont été diffusées par la FQPPU, et plusieurs éléments importants ont été résumés dans le *SPUQ-Info* et les récents *FLASH-Négo*.

Dans les faits, le recrutement d'une firme externe pour « refaire » ce travail servira de prétexte pour ralentir le processus de négociation. On peut d'ailleurs déjà spéculer sur les événements qui se produiront si les négociations ne sont pas conclues au 31 mai 2009, date butoir à laquelle l'UQAM doit soumettre au MELS son plan de retour à l'équilibre budgétaire. De plus, l'embauche de firmes externes obligera l'Université à engager des frais supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 10 millions d'honoraires déjà versés aux firmes comptables entre 2006 et 2008 pour élaborer un plan de redressement qui, on le sait, fut rejeté par la ministre Courchesne et discrédité par Ernst & Young. Ainsi, le recours à des firmes externes est irrationnel, car injustifiable, tant au plan de l'efficacité qu'au plan financier. Rien n'empêche donc l'Université de répondre favorablement à notre demande d'accélérer la négociation de la convention collective.

Devant un tel aveu d'incapacité répété de la haute direction à gérer l'UQAM, la communauté universitaire s'interroge. Pourquoi les membres du CA ont-ils accepté cette mise en tutelle déguisée? Tous s'en doutaient, mais il est désormais incontestable que le règlement de la crise financière de l'UQAM est devenu un prétexte pour transformer la structure de gouvernance de notre établissement et imposer une vision dont le recteur a déjà esquissé les grandes lignes et que le projet de loi sur la gouvernance des universités radicalisera, s'il est adopté.

Voilà l'utilité des experts externes : ils aideront à faire passer pour « vraie » l'idée que la crise financière de l'UQAM a été causée par une structure de gouvernance déficiente, alors que le Vérificateur général a clairement identifié que les dérapages ont été causés par le manque de responsabilité des personnes formant la chaîne décisionnelle liant le Conseil d'administration de l'UQAM, l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ et le MELS. Pour leurs services, les experts seront grassement payés à même le budget de fonctionnement afin de porter l'odieux d'une réforme essentiellement idéologique. Quant aux membres du Conseil d'administration, ils seront encore une fois exonérés. □



# Un projet pilote pour l'évaluation en ligne

// JEAN BÉLANGER – 1<sup>er</sup> vice-président

Le 14 novembre dernier, l'administration de l'UQAM annonce qu'elle reporte son projet de mettre de l'avant, dès la session d'automne 2008, l'évaluation en ligne des enseignements. Dans cette décision, elle laisse aux facultés et aux unités académiques le soin de décider si l'évaluation « papier » aura lieu ou non pour la présente session. Plusieurs facultés ont décidé de ne pas procéder à l'évaluation pour la session d'automne 2008.

Cette situation est très fâcheuse, car elle aurait pu être évitée. Afin que ceci ne se reproduise plus, il est important de comprendre de quelle façon on a pu en arriver là. Il convient d'abord de préciser que le SPUQ n'a été mis au courant de l'existence réelle d'une volonté de l'administration de mettre de l'avant une évaluation en ligne des enseignements que le 10 octobre, lors d'une rencontre régulière du Comité des relations de travail (CRT) où le Syndicat et l'administration discutent régulièrement de dossiers touchant l'application de la convention collective. Lors de cette rencontre, nous avons eu une présentation de M<sup>me</sup> Josée Dumoulin, du Bureau de l'enseignement et des programmes (BEP), où elle nous présentait la procédure d'évaluation ainsi que le calendrier de mise en œuvre de ce qui devait se terminer un mois plus tard.

Notre surprise fut totale, et ce, d'autant plus lorsque nous avons appris qu'aucun formulaire « papier » n'avait été commandé pour la session d'automne! L'administration avait tenu pour acquis que le passage à l'évaluation en ligne était chose faite. Lors de cette rencontre, nous avons donc exprimé notre mécontentement vis-à-vis cette mise en œuvre précipitée sur un objet touchant directement un aspect central de notre convention collective, soit l'évaluation des professeures et des professeurs.

Au-delà des principes, il demeure également que cette modification à la procédure d'évaluation des enseignements, même si le contenu des questionnaires n'est d'aucune façon altéré, peut engendrer des pertes de validité et des biais dans les résultats obtenus.

Lors de cette première rencontre, en plus de manifester notre désaccord avec la précipitation de l'échéancier, nous avons également identifié les principaux biais que nous appréhendions à la suite de la modification de la procédure.

## Des biais possibles, qui doivent être vérifiés!

Le principal biais à vérifier est celui de la représentativité de l'échantillon d'étudiantes, d'étudiants qui remplira le questionnaire d'évaluation. La littérature sur l'évaluation des enseignements en ligne converge sur le fait que cette procédure réduit la participation à l'évaluation. Elle ne statue d'aucune façon sur le fait que les répondants ont une idée représentative de l'ensemble de l'enseignement de la professeure, du professeur qui est évalué.

En d'autres mots, est-il possible, parce que l'évaluation ne se fera plus en classe mais à la maison ou dans tout autre endroit offrant l'accès à un ordinateur, que des étudiantes, étudiants moins motivés, n'ayant pas assisté à plusieurs cours, ou encore n'ayant été présents qu'aux examens, soient davantage représentés dans l'évaluation qu'ils ne l'étaient avec la précédente procédure. Une telle situation aurait pour conséquence de « biaiser » l'évaluation, cette dernière reflétant possiblement davantage la « satisfaction » des étudiantes, étudiants par rapport à l'examen ou aux rares contacts avec la professeure, le professeur.

Un autre biais potentiel est lié à la période d'évaluation. Le projet proposait de laisser une période de quatre semaines afin de réaliser l'évaluation. Ceci peut avoir pour effet de créer de l'hétérogénéité dans le référent d'évaluation, ainsi les étudiantes, étudiants ne se basent pas tous sur la même expérience pour poser leur jugement.

Certaines craintes ont également été manifestées quant à la confidentialité de la gestion des données une fois obtenues.

Le fait que l'ensemble des évaluations, tant quantitatives que qualitatives, sera disponible sur support numérique rend les risques de distribution inappropriée

d'informations sensibles plus probable s'il n'y a pas des protocoles clairs convenus conjointement.

## Un projet pilote à l'hiver 2009

Ayant fait part de ces commentaires à l'administration, elle nous est revenue le 10 novembre sans avoir encore répondu à nos interrogations. Le Conseil exécutif du SPUQ ainsi que son Conseil syndical avaient à ce moment déjà pris position, demandant à l'administration de surseoir pour la session d'automne à l'évaluation en ligne et de travailler de concert avec le SPUQ afin de mettre en place un projet pilote qui sera expérimenté à la session d'hiver 2009.

La décision de l'administration va donc en ce sens et nous la saluons, en déplorant toutefois qu'elle arrive aussi tardivement et que, de ce fait, elle ait compromis l'évaluation des enseignements pour la session d'automne 2008. Si cela faisait déjà presque deux ans que l'on travaillait à préparer un tel projet, comment cela se fait-il qu'on ait attendu jusqu'au dernier mois avant la date de mise en œuvre pour en discuter avec le SPUQ? Et comment se fait-il qu'on n'ait pas prévu un projet pilote avant de passer à l'implantation tous azimuts, quand certains biais méritent encore d'être documentés?

Nous avons donc convenu avec l'administration de l'UQAM que nous collaborerons dans les prochaines semaines au sein de notre Comité des relations de travail (CRT) à définir ce projet pilote qui devrait être implanté dès la session d'hiver. À cette fin, nous avons conclu que 75 groupe-cours, choisis au hasard, maintiendraient l'évaluation « papier » en utilisant le même questionnaire que pour l'évaluation en ligne des enseignements. De là nous pourrions trouver des réponses aux différents biais appréhendés et nous pourrions trouver les meilleurs moyens d'y remédier afin d'avoir une évaluation qui soit encore plus efficace.

Nous espérons seulement que cet épisode sera une source d'apprentissage sur la façon de mettre en œuvre des changements qui impliquent des modifications aux conditions de travail des professeures, professeurs. □

# États financiers de l'UQAM 2007-2008

## *Visa le noir, tua le blanc...*

// LUCIE LAMONTAGNE, Trésorière

Les états financiers de l'UQAM ont été déposés au Conseil d'administration du 25 novembre dernier. Le déficit d'opération a été de 10 M\$ de moins que prévu au 30 novembre 2007 et, en excluant les frais de financement et le remboursement des dettes immobilières non reliées au Complexe des sciences ou à l'Îlot Voyageur, le déficit d'opération se réduit à 600 000 \$, c'est-à-dire à l'équilibre budgétaire (message de la direction de l'UQAM du 27 novembre).

On ne peut que se réjouir de si bonnes nouvelles alors que la ministre Courchesne a annoncé le remboursement des dépenses de l'Îlot Voyageur (fiducie de 200 M\$), le versement des subventions conditionnelles de 65 M\$ et un montant de 180 M\$ pour le paiement du Complexe des sciences. La direction de l'UQAM nous recommande la prudence, car cet équilibre financier fragile résulterait de nouveaux revenus conjoncturels et d'une faible hausse des dépenses (il faut comprendre que c'est certainement grâce aux mesures du plan de redressement).

L'analyse des états financiers confirme certainement les différents éléments choisis par la direction pour justifier sa perception de la situation. Par contre, cette analyse révèle aussi des faits troublants ouvrant la porte à une remise en question sérieuse des compressions exigées par le plan de redressement, celles demandées par M. Corbo et encore plus, les restrictions financières touchant directement les conditions de travail des personnels syndiqués de l'UQAM recommandées par la firme PricewaterhouseCoopers dans son rapport du 4 mars dernier.

Alors que la direction de l'UQAM paye à prix fort des experts comptables pour l'aider dans sa prévision des revenus et dépenses et pour « redresser l'entreprise UQAM », ces derniers font une erreur dans la prévision des revenus d'environ 14 M\$, ce qui est quasi indécent. Pire encore, on ne peut pas mettre ces écarts de prévision sur l'incompétence puisque la prévision des dépenses, tâche autrement plus complexe que celle des revenus, s'est avérée beaucoup plus près de la réalité. La direction de l'UQAM tente de nous présenter ces écarts comme étant imprévisibles, conjoncturels et à la limite non récurrents.

Le budget de l'année 2007-2008, présenté en juin dernier, prévoyait des revenus de 13 M\$ inférieurs à ceux réalisés. Même le budget modifié, en février 2008, indiquait encore des revenus inférieurs de 8 M\$ aux revenus réels. L'analyse des états financiers montre que ces revenus étaient prévisibles et de nature récurrente :

- 1) Des gains importants ont été faits grâce à l'augmentation des frais de scolarité et des frais aux étudiants, à l'ajustement des effectifs étudiants et à l'augmentation de la pondération moyenne des cours, et ce, pour un total de près de 15 M\$ de plus qu'en 2007. Ce sont des revenus forts prévisibles et récurrents même s'ils sont reliés à des variations d'effectifs.
- 2) La baisse d'étudiants en 2007-2008, au plus fort de la crise immobilière,

n'a été que de 487 EETP et encore, pratiquement qu'au 1<sup>er</sup> cycle. Il ne faut pas oublier que les étudiants inscrits aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles entraînent des revenus plus élevés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) que ceux du 1<sup>er</sup> cycle et que leur nombre s'est maintenu.

- 3) La TÉLUQ a versé à l'UQAM un montant total de 525 000 \$ en compensation pour son occupation du pavillon institutionnel dans le Complexe des sciences pour les deux dernières années. À ce prix, c'est une aubaine pour la TÉLUQ et mieux que rien pour l'UQAM. Il faut se rappeler que la TÉLUQ loge dans un pavillon de 23 M\$ qui a été presque entièrement payé par la marge de crédit et qui entraîne des intérêts annuels à l'UQAM d'environ 920 000 \$ (à un taux moyen de 4 %), et ce, sans compter les frais d'entretien (car ce pavillon n'est pas reconnu par le MELS). Par contre, la TÉLUQ reçoit une subvention du MELS à ce chapitre pour des espaces occupés.
- 4) La subvention du MELS pour les frais d'entretien des bâtiments a diminué malgré la reconnaissance des espaces du 1290, Saint-Denis et du Centre Pierre-Péladeau. Beaucoup d'immeubles ont été vendus au cours de l'année 2007-2008, incluant l'ancien pavillon des Sciences, mais les espaces du Complexe des sciences ne seraient pas encore reconnus et subventionnés par le MELS. Il est à prévoir que l'UQAM recevra prochainement des subventions d'entretien récurrentes pour ces espaces.
- 5) Aussi, les ventes externes réalisées par les unités académiques, les commerces, les résidences et les stationnements ont augmenté, ce qui est encore un revenu récurrent et qui devrait se bonifier avec le temps.
- 6) Par contre, la subvention en provenance de l'Université du Québec a diminué, ce qui est étonnant, puisque le siège social de l'UQ a certainement une part de responsabilité non négligeable dans la dérive immobilière.



L'analyse des dépenses (charges) révèle que l'augmentation des dépenses a été la plus faible dans le secteur de l'enseignement et de la recherche (+0,9 %) alors qu'elle atteignait plus de 12 % dans l'administration et les services à la collectivité. Cette différence s'explique par :

- 1) Une faible augmentation de 0,8% de la masse salariale des employés réguliers (ce qui exclut les chargés de cours) par rapport à 2006-2007. La masse salariale a diminué de 2 M\$ par rapport au budget de juin 2007, et ce, en incluant l'ajustement de 2 % des salaires et les ajouts d'échelon (environ 1 %). La direction nous explique que cette baisse est due au rajeunissement du personnel. Il faut alors comprendre que ce rajeunissement provient des mises à la retraite et non pas de nouveaux engagements. Par contre, le salaire moyen du personnel de direction des services de l'UQAM a augmenté de 3,5 %.
- 2) L'augmentation de 3 % du coût moyen d'une charge de cours, passant de 6 542 \$ à 6 740 \$ (sans les avantages sociaux), alors que 149 groupes-cours étaient supprimés, même si la diminution d'étudiants n'était que de 487 EETP. Que doit-on alors penser de la qualité de l'enseignement!
- 3) L'augmentation de 4,8 M\$ des frais des services professionnels par rapport au montant de 1,4 M\$ prévu au budget de juin 2007. La firme d'experts comptables PricewaterhouseCoopers a empoché plus de 1,55 M\$ en 2007-2008 seulement pour le plan de redressement de l'UQAM, et s'est joint à Davies, Ward, Phillips & Wineberg, Samson Bélair, Fraser Milner Casgrain et autres, pour nous soutirer un autre 4 M\$ pour des discussions concernant l'Îlot Voyageur. Nous avons payé, en 2007-2008, un total de 6,7 M\$ en frais d'experts de toutes sortes, alors qu'en 2006-2007, ces mêmes experts nous avaient déjà ponctionné 3,6 M\$. Il est clair que les compressions appliquées dans les dépenses pour l'enseignement et

la recherche selon le plan de redressement n'ont servi qu'à payer des frais d'experts et à engranger des surplus dans le Fond des immobilisations. Ces sont ces mêmes experts qui se targuent de gérer l'UQAM et de pouvoir couper dans les conventions collectives (ils veulent notre « bien »). Effectivement, les économies dans les postes de professeurs et en fournitures et matériel, frais de voyage et autres, ont permis une économie qui a été complètement annihilée par des frais d'experts de tout acabit.

- 4) Le virement d'un montant de 30 M\$ au Fonds des immobilisations, dont plus de 27 M\$ en provenance du Fonds de fonctionnement. Tel qu'expliqué dans le document de présentation des états financiers de l'UQAM 2007-2008, la décision du montant à virer dépend « des sommes disponibles aux fins de remboursement des dettes du Fonds des immobilisations » (page 23). Cette petite note nous révèle l'importance des immobilisations dans la conception de la gestion financière de l'UQAM. Ainsi, devant des sommes disponibles, la priorité d'attribution va aux dettes immobilières plutôt qu'aux besoins en enseignement et recherche. Ce virement interfonds a alors servi à payer les intérêts de l'obligation de 150 M\$, à rembourser d'autres dettes immobilières et a été alloué à d'autres dépenses en immobilisations, incluant une réserve de 12 M\$ (capitalisation pour les MAO). Grâce à ce virement, le fond des immobilisations montre alors un surplus de près de 2,8 M\$, montant qui n'a pas été remis au Fonds de fonctionnement. De plus, le Fonds des immobilisations doit actuellement au Fonds de fonctionnement plus de 126 M\$ (comprendre qu'il s'agit de dépenses d'immobilisations payés par la marge de crédit).
- 5) Une augmentation de 24 % des frais d'intérêts sur la marge de crédit et autres emprunts à court terme, passant 7,9 M\$ à plus de 9,8 M\$, à la suite principalement des emprunts additionnels.
- 6) Et pourquoi pas ne pas payer les vieilles dettes immobilières plus rapidement!

Un montant de 3,6 M\$ a été utilisé à cette fin, rendant déficitaire le budget de fonctionnement qui, sans cette décision, aurait été équilibré.

- 7) L'ajout des montants de 7,8 M\$ pour la partie en propriété et de 28 M\$ de la partie emphytéotique pour l'Îlot Voyageur, en 2007-2008, augmentant le coût de l'Îlot Voyageur, qui a atteint la valeur de 177 M\$.

En conséquence, le Fonds de fonctionnement aurait dû présenter un surplus d'au moins 8,6 M\$ en l'absence des frais d'experts et en récupérant le surplus actuel de 2,8 M\$ du Fonds des immobilisations. Si l'on rajoute le montant de 3,6 M\$ utilisés pour le paiement de vieilles dettes immobilières, c'est plutôt un surplus de 12,2 M\$ pour le fonctionnement.

Finalement, l'analyse de la dette à long terme a révélé d'anciennes dettes immobilières d'environ 90 à 100 M\$, l'obligation de 150 M\$ actuellement couverte par un placement de 17 M\$ (ce qui n'en fait pas réellement une dette sauf pour ce qui est des intérêts à payer aux détenteurs) et de la dette accumulée résultant du bail emphytéotique de l'Îlot Voyageur (environ 112 M\$). Les promesses de la ministre Courchesne permettent d'effacer la dette de l'Îlot Voyageur, et de pratiquement rembourser la marge de crédit avec les paiements des subventions conditionnelles et du Complexe des sciences. Ainsi, le déficit pourra se résorber sans nécessiter les mesures austères de plan de redressement, tout en corrigeant les déséquilibres des conditions de travail du corps professoral, mais à condition que la direction de l'UQAM cesse de « viser le noir et de tuer le blanc ». À quoi sert un plan de redressement si les compressions se font dans les seules activités qui génèrent les revenus dans une université (activités professorales), et que les économies ainsi faites ne servent qu'à engraisser des firmes externes, à payer des intérêts sur les dûs du gouvernement ou peut-être à la réalisation d'autres projets administratifs! □

270  
janvier 2009



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL